

## Rapport Cité de l'énergie

Ré-Audit de la Commune de Chêne-Bourg

### Chapitre 2: Demande de renouvellement du label Cité de l'énergie

Etabli le: 26.05.2014

La Commune de

## Chêne-Bourg

Représentée par le répondant énergie

M. Bodenmuller

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

à nouveau le label Cité de l'énergie®

et demande au Forum European Energy Award e. V. de lui décerner

merci de choisir, soit le European Energy Award® gold  
Forum European Energy Award e.V.

#### Représentant de la commune

Prénom Nom	Béatriz de Candolle
Fonction	conseillère administrative
Adresse	av. Petit-Senn 46, case postale 148, 1225 Chêne-Bourg
Téléphone / Fax	022 869 41 10 / 022 348 15 80
e-mail:	b.candolle@chene-bourg.ch

#### Personne de contact de la Commune

Prénom Nom	Eric Bodenmuller
Fonction	technicien communal
Adresse	av. Petit-Senn 46, case postale 148, 1225 Chêne-Bourg
Téléphone / Fax	022 869 41 10 / 022 348 15 80
e-mail:	e.bodenmuller@chene-bourg.ch

#### Plus d'informations

<http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/> (Page Energie de la Commune)

### Conseiller Cité de l'énergie

Prénom Nom Michelle Moser  
Fonction conseillère  
Adresse 8 ch. De Rieu, 1208 Genève  
Téléphone / Fax 022 735 55 45 / 022 786 00 91  
e-mail: moser@bourquin-stencek.ch

### Expert pour

Prénom Nom Dominique Rossel  
Fonction auditeur  
Adresse Ch. du Clos 10, 1302 Vufflens-la-Ville  
Téléphone / Fax +41 (0)21 701 44 10 / +41 (0)21 701 44 13  
e-mail: tqe-d.rossel@hispeed.ch

### 2.1 Résumé de l'évaluation

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	396.5 Pt.	
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	198.3 Pt.	
Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %)	297.4 Pt.	
Nombre de points atteints (points effectifs)	<b>269.1 Pt.</b>	<b>68 %</b>

---

#### Potentiel de développement (engagement pour la reconnaissance Partenaire en processus) :

– Nombre de points potentiels après mise en œuvre des actions de base du programme de politique énergétique et surtout mise en œuvre du processus du label.	500 Pt.	50 %
– Nombre de points potentiels après mise en œuvre de toutes les actions planifiées du programme de politique énergétique	500 Pt.	50 %

---

### 2.2 Bases pour l'évaluation

#### Points forts de la politique énergétique de la Commune

Elaboration d'un plan des énergies et décision formalisée de sa mise en œuvre, conforme à la société à 2000 watts ; suivi énergétique de tous les bâtiments communaux et premier mandat avec Energo en 2013 pour un bâtiment ; validation du plan de mobilité dans l'administration en 2013 et mise en œuvre décidée ; soutien de l'Eco-label auprès des commerçants et artisans locaux.

#### Principes et ancrage de la politique énergétique

- Audit énergétique de tous les bâtiments communaux
- Directives d'achat détaillées et prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et de durabilité
- Suivi énergétique des bâtiments et deux d'entre eux sont optimisés par un mandataire externe depuis 2013. En cas de succès, d'autres bâtiments suivront
- Grande volonté de la part de la commune d'assainir avec des HPE (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, isolation etc.) mais de nombreux bâtiments sont classés

#### Prochaines étapes

- Mise en oeuvre du plan des énergies et mise en place d'un outil de suivi pour ce dernier,
- poursuite des assainissements pour atteindre la meilleure performance énergétique,
- mise en place du plan de mobilité dans l'administration,
- sensibilisation auprès des commerçants et artisans au sujet de l'Eco-label,
- poursuite des actions et mesures en faveur de l'efficacité énergétique et climatique auprès de la population et des écoles (prendre contact avec Terrawatt)